



PRÉ-DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE



Projet photovoltaïque
De Val d'Oingt



Commune	Val d'Oingt (Rhône 69 - Auvergne Rhône-Alpes)
Maitre d'ouvrage	Sol'R Green
Superficie du projet	1 ha
Puissance envisagée	963 kWc
Rédigé par	JB - SRG
Date	05 - 2026 - Version 1

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1. CONTEXTE ET PRÉSENTATION DU PROJET	4
1.1 OBJECTIF DU DOCUMENT	4
1.2 PRÉSENTATION DU PROJET	4
1.3 PÉRIMÈTRES D'ÉTUDE RETENUS	4
2. PÉRIMÈTRES DE PROTECTION ET D'INVENTAIRE	6
2.1. ZONAGES RÈGLEMENTAIRES	6
2.2. ZONAGES D'INVENTAIRE (NON RÈGLEMENTAIRES)	6
2.3. ZONAGE NATURA 2000	9
3. CONTEXTE PHYSIQUE ET PAYSAGER	12
3.1. GÉOMORPHOLOGIE ET TOPOGRAPHIE	12
4.1. CLIMATOLOGIE	12
4.2. HYDROLOGIE ET ZONES HUMIDES	13
5. HABITATS NATURELS ET FLORE	16
5.1. RELEVÉ DES HABITATS IDENTIFIÉS	16
5.2. FLORE PATRIMONIALE ET PROTÉGÉE	18
6. FAUNE	19
6.1. AVIFAUNE PROTÉGÉE (OISEAUX)	19
6.2. MAMMIFÈRES PROTÉGÉS	20
6.3. REPTILES ET AMPHIBIENS (HERPETOFAUNE) PROTÉGÉS	20
6.4. INSECTES ET AUTRES INVERTÉBRÉS PROTÉGÉS	21
7. CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ET TRAME VERTE ET BLEUE	22
7.1. TRAME VERTE ET BLEUE (TVB) - ÉCHELLE RÉGIONALE	22
7.2. ANALYSE DES CONTINUITÉS À L'ÉCHELLE LOCALE	22
8. SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES BIBLIOGRAPHIQUES	24
8.1. TABLEAU RECAPITULATIF ET SYNTHÈSE DES ENJEUX IDENTIFIÉS	24

9. REPÉRAGES DE TERRAIN (2026)	25
9.1. CONDITIONS ET MODALITÉS DU PASSAGE	25
9.2. HABITATS	25
9.3. FLORE PROTEGEE / PATRIMONIALE / INVASIVE	30
9.4. FAUNE	30
9.5. TABLEAU RECAPITULATIF ET SYNTHESE DU PASSAGE TERRAIN	33
10. IMPLICATIONS REGLEMENTAIRES	34
10.1. RÉGLEMENTATION ESPECES PROTEGEES	34
11. MESURES ERC - ÉVITER, RÉDUIRE, COMPENSER	36
11.1. MESURES D'EVITEMENT	36
11.2. MESURES DE REDUCTION	38
11.3. MESURES DE COMPENSATION	38
11.4. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI	38
12. ANNEXES	39
ANNEXE 1 - GLOSSAIRE	39
ANNEXE 2 - SOURCES ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE ET CARTOGRAPHIQUE	40
SOURCES CARTOGRAPHIQUES ET SIG	40
BASES DE DONNEES FAUNE / FLORE	40
ANNEXE 3 - FICHES ZNIEFF DISPONIBLES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

1. CONTEXTE ET PRÉSENTATION DU PROJET

1.1 OBJECTIF DU DOCUMENT

Ce pré-diagnostic écologique a pour objectif d'identifier les enjeux environnementaux potentiels liés au projet photovoltaïque situé sur la commune de Val d'Oingt. Il s'appuie sur une analyse bibliographique et une reconnaissance de terrain, et vise à déterminer si des études environnementales approfondies sont nécessaires pour la suite des études.

Ainsi, ce document constitue une première approche et ne se substitue pas à un diagnostic écologique complet si des enjeux significatifs sont identifiés.

1.2 PRÉSENTATION DU PROJET

Type de projet	Centrale photovoltaïque au sol < 1MWc
Reference(s) cadastrale(s)	222 D 859
Coordonnées GPS (centre)	45.93032140, 4.539306948
Type de terrain	Agricole inexploité

Deux périmètres d'analyse ont été définis dans le cadre du pré diagnostic :

- L'aire d'étude rapprochée (AER) : elle correspond à la zone susceptible d'accueillir le projet ainsi qu'au secteur directement prospecté lors des inventaires de terrain. Elle englobe l'emprise du projet et son environnement immédiat, incluant notamment les voies d'accès et les habitats naturels associés.
- L'aire d'étude éloignée (AEE) : un périmètre tampon de 5 km autour de l'aire d'étude rapprochée a été délimité. Ce secteur permet d'évaluer l'intégration du projet dans le fonctionnement écologique de la région naturelle où il est envisagé.

1.3 PÉRIMÈTRES D'ÉTUDE RETENUS

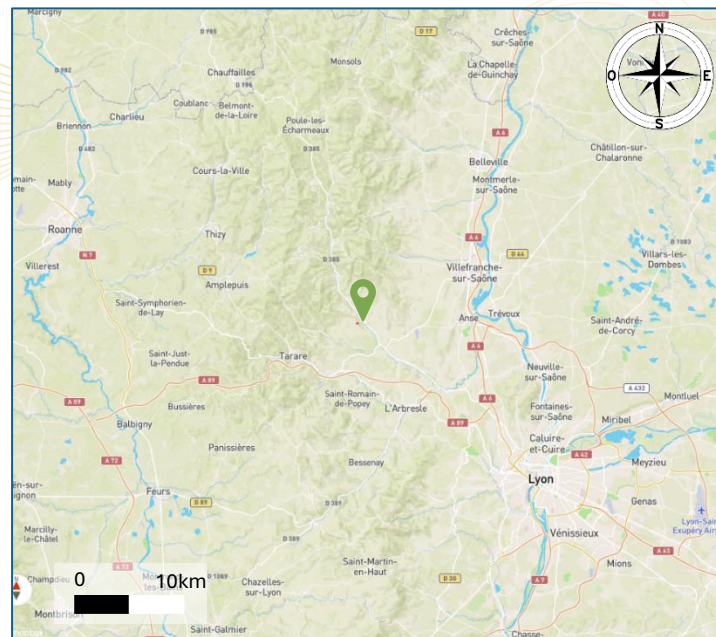
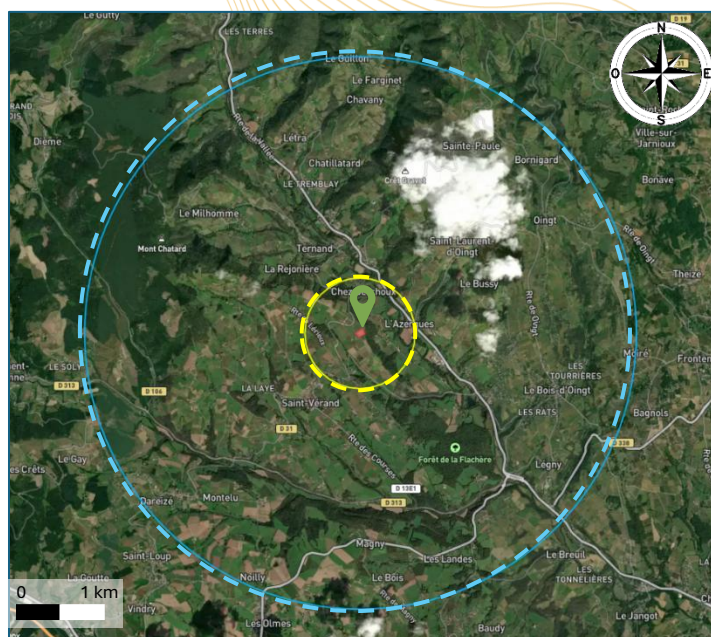
Aire d'Etude Immédiate (AEI)	Emprise clôturée / Parcelle Projet
Aire d'Etude Rapprochée (AER)	1 km autour du projet
Aire d'Etude Eloignée (AEE)	5 km autour du projet



Localisation des Aires d'études

Aires d'études

-  Localisation de l'aire d'étude
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée
-  Aire d'étude projet



2. PÉRIMÈTRES DE PROTECTION ET D'INVENTAIRE

2.1. ZONAGES RÉGLEMENTAIRES

DENOMINATION	DISTANCE	DESCRIPTION
Arrêté de Protection de Biotope (APB)	Absent	
Reserve Naturelle Nationale (RNN)	Absent	
Reserve Naturelle Régionale (RNR)	Absent	
Parc National	Absent	
Parc Naturel Régional (PNR)	Absent	

L'aire d'étude se situe dans aucun zonage réglementaire, dans ce contexte, les enjeux liés aux zonages réglementaires sont estimés **faibles**.

2.2. ZONAGES D'INVENTAIRE (NON RÉGLEMENTAIRES)

Note lecteur : Pour éviter un listage trop exhaustif, si le nombre d'espèces dépasse 10, seule la quantité totale sera indiquée :

DENOMINATION	DISTANCE	DESCRIPTION
ZNIEFF DE TYPE II		
820031433 - HAUT BASSIN DE L'AZERGUES ET DU SAONAN	100 m	Cette ZNIEFF de type II correspond à un vaste ensemble naturel couvrant le haut bassin versant de l'Azergues et du Saonan sur plus de 16 000 ha. Elle est reconnue pour le bon état de conservation de ses milieux aquatiques et forestiers, favorables à de nombreuses espèces patrimoniales (Écrevisse à pattes blanches, Lamproie de Planer, chiroptères, amphibiens et avifaune). Le secteur présente également un intérêt pour certains habitats naturels, la flore patrimoniale ainsi que le patrimoine géologique. Le zonage souligne également son rôle fonctionnel majeur comme zone d'alimentation et de reproduction pour de nombreuses espèces faunistiques. Elle est partiellement couverte par une ZPS/ZSC (Natura 2000) et un site inscrit/classé au titre de la loi de 1930. La proximité immédiate du projet avec cette ZNIEFF implique une vigilance particulière vis-à-vis du maintien des continuités écologiques et de la qualité des milieux. Détermination des enjeux : enjeu écologique modéré à fort Espèces déterminantes et protégées recensées Amphibiens : Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>), Rainette verte (<i>Hyla arborea</i>), Grenouille rousse (<i>Rana temporaria</i>), Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>) Mammifères — Chiroptères : Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>), Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>), Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>), Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>), Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>), Petit Murin (<i>Myotis blythii</i>), Murin d'Alcathoe (<i>Myotis alcathoe</i>), Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteinii</i>), Noctule de Leisler (<i>Nyctalus leisleri</i>), Noctule commune (<i>Nyctalus noctula</i>), Pipistrelle pygmée (<i>Pipistrellus pygmaeus</i>), Pipistrelle de Nathusius (<i>Pipistrellus nathusii</i>), Molosse de Cestoni (<i>Tadarida teniotis</i>), Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>), Campagnol

		amphibie (<i>Arvicola sapidus</i>) , Chat sauvage (<i>Felis silvestris</i>), Muscardin (<i>Muscardinus avellanarius</i>, Putois d'Europe (<i>Mustela putorius</i>) Reptiles : Lézard des souches (<i>Lacerta agilis</i>) ; Lézard vivipare (<i>Zootoca vivipara</i>) Oiseaux : plus de 40 espèces protégées recensées Insectes : Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>), Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>) Flore déterminante : Épipactis à petites feuilles (<i>Epipactis microphylla</i>), Filipendule vulgaire (<i>Filipendula vulgaris</i>), Frêne à feuilles étroites (<i>Fraxinus angustifolia</i>), Orme lisse (<i>Ulmus laevis</i>), Wahlenbergie à feuilles de lierre (<i>Wahlenbergia hederacea</i>), Comaret des marais (<i>Comarum palustre</i>)
ZNIEFF DE TYPE I		
820031388 - Moyenne vallée de l'Azergues et vallée du Saonan	450 m	Cette ZNIEFF de type I couvre 733ha et protège un secteur de vallée associé aux cours de l'Azergues et du Saonan, caractérisé par une bonne qualité des eaux et une ripisylve globalement bien conservée. Son intérêt écologique repose principalement sur les habitats aquatiques et rivulaires qui accueillent plusieurs espèces patrimoniales liées aux cours d'eau (Écrevisse à pattes blanches, poissons, libellules et avifaune). Toutes les espèces déterminantes sont inféodées aux milieux humides (cours d'eau, berges, ripisylve). Elle ne présente pas de critère floristique patrimonial fort (aucune flore déterminante protégée) et aucune mesure Natura 2000 ne lui est directement associée. Située à environ 450 m du projet, cette zone reste relativement proche mais sans contact direct ; les principaux points de vigilance concernent les éventuelles connexions hydrauliques et écologiques. Détermination des enjeux : enjeu écologique modéré (en l'absence de lien direct avec le réseau hydrographique ou d'habitats similaires sur le site du projet ; à réévaluer selon le contexte local) Espèces déterminantes et protégées recensées Amphibiens : Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>), Grenouille rousse (<i>Rana temporaria</i>), Triton alpestre (<i>Ichthyosaura alpestris</i>) Mammifères — Chiroptères : Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>), Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>), Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>), Murin d'Alcathoe (<i>Myotis alcathoe</i>), Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteinii</i>), Molosse de Cestoni (<i>Tadarida teniotis</i>), Campagnol amphibie (<i>Arvicola sapidus</i>) Putois d'Europe (<i>Mustela putorius</i>) Insectes : Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>), Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>) Crustacés : Écrevisse à pieds blancs (<i>Austropotamobius pallipes</i>) Oiseaux : Martin-pêcheur (<i>Alcedo atthis</i>), Cincle plongeur (<i>Cinclus cinclus</i>), Circaète Jean-le-Blanc (<i>Circaetus gallicus</i>), Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>), Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>), Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>), Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>), Faucon hobereau (<i>Falco subbuteo</i>), Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>), Pic mar (<i>Dendrocopos medius</i>), Pic épeichette (<i>Dendrocopos minor</i>), Effraie des clochers (<i>Tyto alba</i>), Gobemouche noir (<i>Ficedula hypoleuca</i>), Gobemouche gris (<i>Muscicapa striata</i>), Bec-croisé des sapins (<i>Loxia curvirostra</i>) Poissons : Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>) Reptiles : Lézard vert occidental (<i>Lacerta bilineata</i>), Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>), Couleuvre verte et jaune (<i>Hierophis viridiflavus</i>), Couleuvre vipérine (<i>Natrix maura</i>), Couleuvre d'Esculape (<i>Zamenis longissimus</i>)
820032255 - Ruisseau de Nizy	4 km	Cette ZNIEFF de 21 ha délimite un vallon encaissé à bocage sec avec un ruisseau de très bonne qualité abritant une petite population d'Écrevisse à pieds blancs, et un bocage périurbain favorable à la Chevêche d'Athéna. L'intérêt patrimonial est ciblé sur deux espèces déterminantes seulement. Espèces déterminantes et protégées : Crustacés : Écrevisse à pieds blancs (<i>Austropotamobius pallipes</i>) Oiseaux : Chevêche d'Athéna (<i>Athene noctua</i>)
820032265 - Carrières de Légny	4,5 km	Très petite ZNIEFF de 2,2 ha sur les communes de Légny, Bagnols et Val d'Oingt (296-321 m d'altitude). Il s'agit d'anciennes carrières souterraines de grès constituant un gîte cavernicole majeur pour les chiroptères, avec 7 espèces recensées dont 5 inscrites à la Directive Habitats. L'intérêt est exclusivement chiroptérologique. Mammifères (chiroptères) : Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>), Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>), Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteinii</i>), Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>), Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>) Oiseaux : Guêpier d'Europe (<i>Merops apiaster</i>)

820032256 - Crêts de Remont et Bansillon	4,7 km	ZNIEFF de 309 ha sur les communes de Val d'Oingt, Theizé et Ville-sur-Jarnioux. Elle couvre des crêts calcaires avec de grandes surfaces de pelouses calcaires subatlantiques semi-arides (habitat déterminant), des bosquets de Chêne pubescent et Buis, et des petites grottes naturelles. L'intérêt est triple : chiroptères en gîte cavernicole, avifaune de milieux ouverts, et flore remarquable de pelouses calcaires (orchidées notamment) Espèces déterminantes et protégées : Mammifères (chiroptères) : Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>), Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>), Murin à moustaches (<i>Myotis mystacinus</i>), Murin de Natterer (<i>Myotis nattereri</i>), Oreillard roux (<i>Plecotus auritus</i>) Oiseaux : Grand-duc d'Europe (<i>Bubo bubo</i>), Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>), Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>), Bruant ortolan (<i>Emberiza hortulana</i>)
ZICO		
Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux	Absent	N/A
GEOPARC		
Géoparc UNESCO Beaujolais	Inclus	Le Géoparc Mondial UNESCO du Beaujolais est un territoire de 158 600 ha situé en Auvergne-Rhône-Alpes, reconnu pour son exceptionnelle diversité géologique construite sur près de 500 millions d'années d'histoire, depuis les roches cristallines et métamorphiques du socle hercynien jusqu'aux séries sédimentaires secondaires. Son relief se décline en trois entités : la plaine de la Saône à l'est, les coteaux viticoles au cœur du territoire, et les montagnes du Beaujolais à l'ouest dépassant 1 000 m d'altitude. Son intérêt principal repose sur l'intégration remarquable entre patrimoine géologique, paysager, viticole (cépage Gamay, sols caractéristiques) et culturel (villages en pierres dorées, patrimoine minier de Chessy-les-Mines). Les principaux enjeux associés à ce label sont liés à la préservation de la géodiversité et des paysages, au développement d'un tourisme durable respectueux du territoire, et à la valorisation des ressources locales dans une logique de développement économique compatible avec la conservation du patrimoine naturel et culturel.

Le site s'inscrit dans un secteur à forte densité de zonages écologiques, avec 5 ZNIEFF dans un rayon de 5 km dont deux très proches (100 m et 450 m).

La ZNIEFF de type II la plus proche, « **Haut Bassin de l'Azergues et du Saonan** », constitue l'élément le plus structurant de l'aire d'étude. Elle décrit un bassin versant en bon état de conservation abritant une diversité remarquable d'espèces déterminantes avec une concentration notable de chiroptères à enjeu européen et une avifaune de milieux ouverts bien représentée. La proximité immédiate avec le site ne peut exclure une connectivité fonctionnelle, notamment pour les espèces mobiles fréquentant les sommets de collines comme territoires de chasse ou couloirs de déplacement. Dans le même registre, la ZNIEFF de type I « **Moyenne vallée de l'Azergues et vallée du Saonan** » renforce ce constat, avec une liste d'espèces déterminantes cohérente centrée sur les milieux aquatiques et rivulaires, dont les enjeux directs sur le site restent toutefois limités par la topographie.

Les trois ZNIEFF de type I plus éloignées s'inscrivent dans une logique de gradient décroissant. Le « **Ruisseau de Nizy** », peu documenté et centré sur deux espèces, ne génère pas d'enjeu spécifique à cette distance. Les « **Carrières de Légnay** » et les « **Crêts de Remont et Bansillon** » méritent en revanche une attention particulière malgré l'éloignement : la présence de gîtes cavernicoles actifs pour plusieurs espèces de chiroptères à fort statut de protection, dont le Grand Rhinolophe, confirme la richesse du réseau de gîtes dans le secteur et accrédite la probabilité de fréquentation du site par ces espèces. L'absence de site Natura 2000 (la plus proche à environ 18km) et de ZICO (la plus proche à environ 24km)

dans l'aire d'étude confirme que les enjeux, bien que réels, ne s'élèvent pas au niveau d'une reconnaissance internationale et n'appellent pas de procédure d'évaluation des incidences.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, les enjeux liés aux zonages d'inventaire sont estimés **modérés à forts**, portés principalement par les chiroptères et l'avifaune de milieux ouverts. La position de sommet de colline du site, son contexte de milieu semi-ouvert et la densité des zonages environnants justifient une vigilance particulière dans la suite du diagnostic, notamment concernant les espèces susceptibles d'utiliser le site comme zone de chasse, de transit ou de reproduction.

2.3. ZONAGE NATURA 2000

DENOMINATION	DISTANCE	DESCRIPTION
NATURA 2000		
FR8202006 – ZSC Dir. Habitats - Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône aval	18km	N/A

Le site Natura 2000 le plus proche correspond à Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône aval, localisé à environ 18 km de l'aire d'étude. Classé au titre de la directive Habitats, il protège principalement un ensemble de prairies humides et de forêts alluviales présentant un intérêt pour plusieurs espèces patrimoniales liées aux milieux humides.

Compte tenu de son éloignement, de l'absence de continuité écologique directe avec le site du projet et de la nature de l'installation photovoltaïque, aucun enjeu particulier n'est identifié vis-à-vis de ce zonage à ce stade. Les enjeux écologiques du projet restent principalement liés au contexte local et aux ZNIEFF proches, notamment pour les chiroptères et l'avifaune.

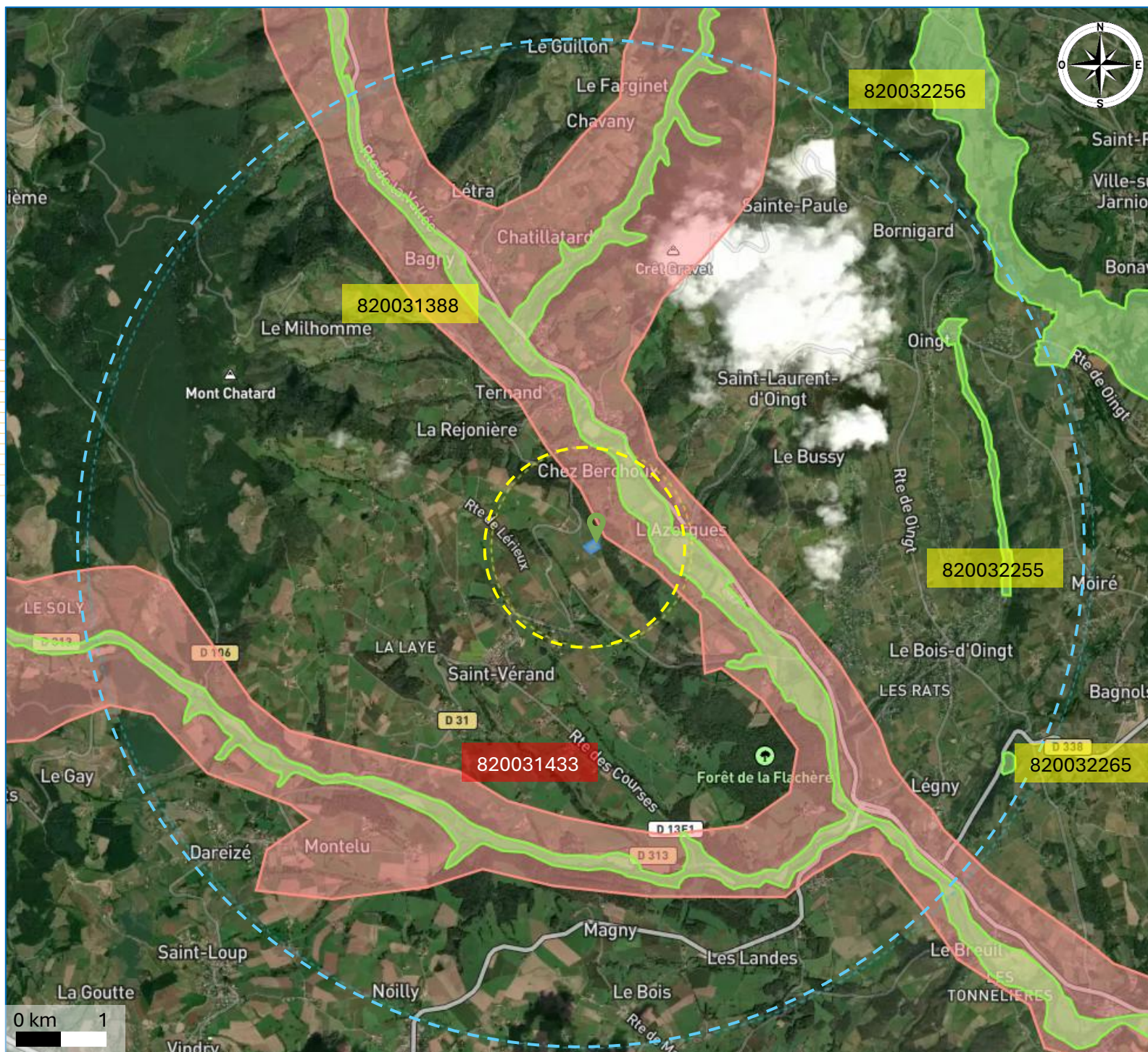
ZONAGES D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL

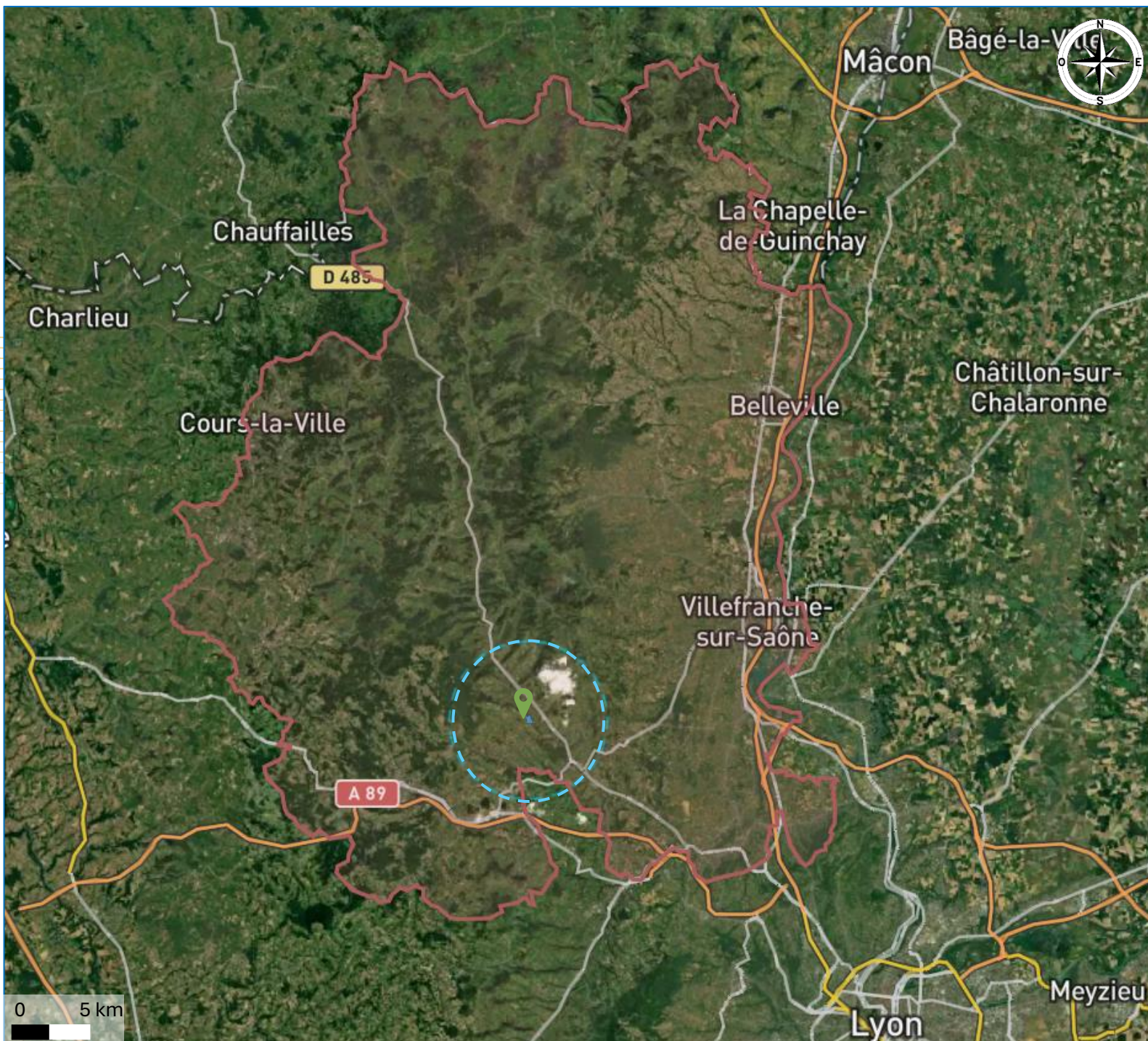
Aires d'études

-  Localisation de l'aire d'étude
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée

Zonages d'inventaire

-  ZNIEFF I
-  ZNIEFF II





ZONAGE GEOPARC

Aires d'études

-  Localisation de l'aire d'étude
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée

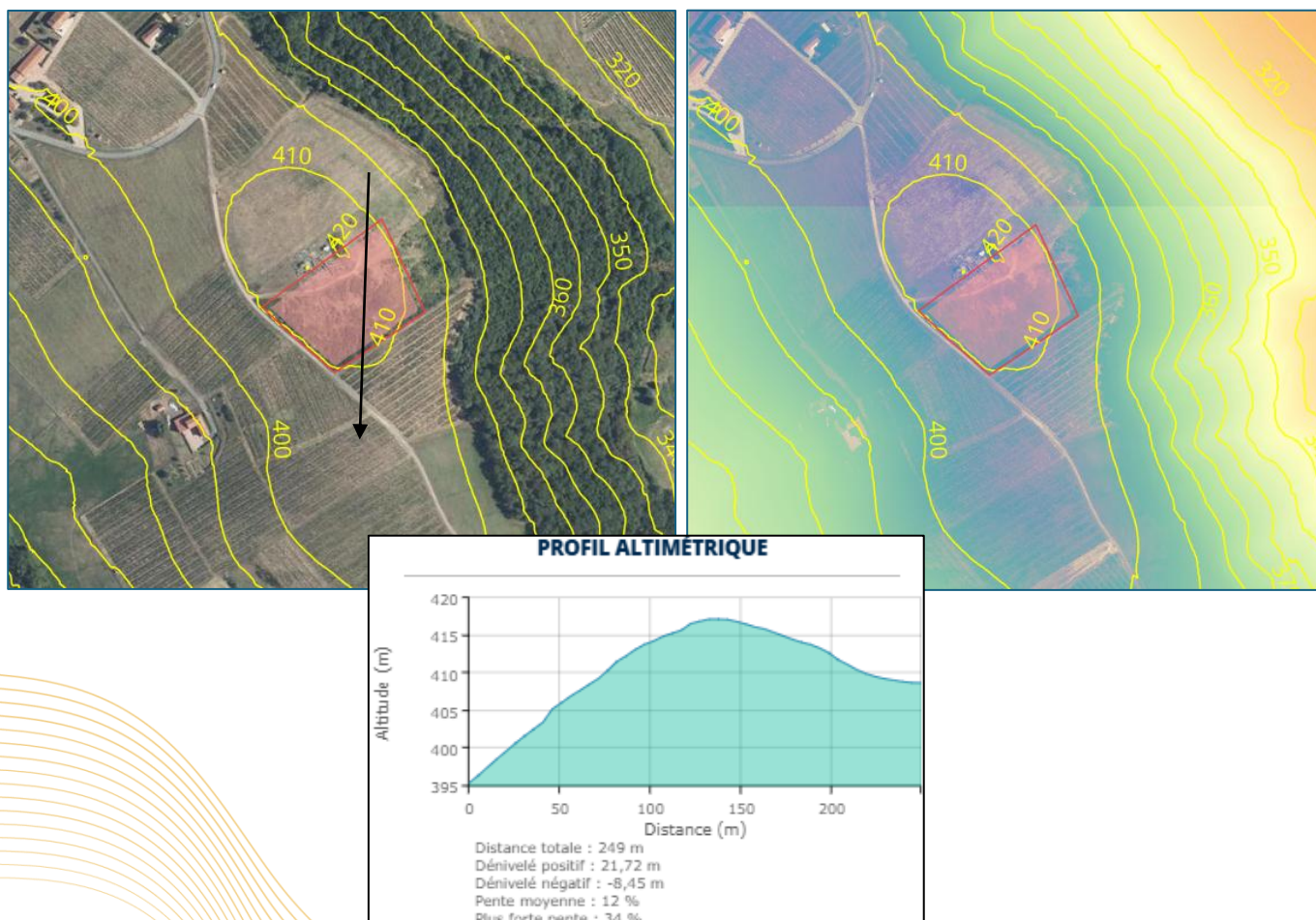
Limites administratives

-  Géoparc UNESCO Beaujolais

3. CONTEXTE PHYSIQUE ET PAYSAGER

3.1. GÉOMORPHOLOGIE ET TOPOGRAPHIE

Le terrain se situe en haut d'une colline comme le traduit les courbes de niveau. Une forte pente est à considérer avec une moyenne d'environ 20% dans le quart Nord Est du site. Le cours d'eau de l'Azergues se situe à une altitude de 260 mètres et le site d'étude entre 410 et 420 mètres.



Source: OpenStreetMap – geoservices.ign.fr - <https://inpn.mnhn.fr/>

3.2. CLIMATOLOGIE

Zone climatique	Climat Océanique tempéré à été chaud – Cfb, selon classification Köppen-Geiger
Cumul Annuel Moyen de Précipitations	770 mm
Températures moyennes (min/max)	11,8 °C [min = -15,2 °C (1963) / max = 40,4 °C (2023)]
Ensoleillement moyen	2000 h/an

La commune de Val d'Oingt se caractérise par un climat tempéré à été chaud. Autrement dit avec des hivers relativement frais à modérés, des étés chauds sans sécheresse estivale marquée et avec des précipitations réparties sur l'ensemble de l'année. Le territoire bénéficie d'un niveau d'ensoleillement

favorable, en lien avec la situation topographique du Beaujolais. Les contrastes saisonniers restent modérés mais les épisodes de fortes chaleurs estivales tendent à devenir plus fréquents dans le contexte actuel d'évolution climatique.

3.3. HYDROLOGIE ET ZONES HUMIDES

Les zones humides occupent une place importante à l'échelle départementale, couvrant une part notable du territoire, supérieure à la moyenne observée en France métropolitaine. Elles constituent une grande partie des Espaces Naturels Sensibles (ENS) les plus riches en biodiversité, avec une diversité de milieux tels que mares, étangs, marais, prairies humides ou forêts alluviales, dont certains sites emblématiques ont récemment été aménagés pour le public. Ces milieux abritent une biodiversité remarquable, incluant des espèces rares et protégées, et jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement écologique des territoires. Ils participent notamment à la régulation des crues en stockant temporairement l'eau lors d'épisodes pluvieux, à l'amélioration de la qualité de l'eau grâce à leur capacité de filtration, ainsi qu'au soutien des débits des cours d'eau et à la recharge des nappes en période sèche.

Par ailleurs, les zones humides sont des espaces multifonctionnels, supports d'activités agricoles, piscicoles ou forestières, tout en constituant des zones refuges pour la faune et la flore. Elles présentent également un intérêt paysager, pédagogique et récréatif, contribuant ainsi à leur valorisation auprès du public. Le projet est situé au sein de la vallée de l'Azergues, dans un contexte de relief vallonné caractéristique du Beaujolais en position haute de versant. Le réseau hydrographique local est structuré principalement par :

- L'Azergues, située à environ 600m à l'Est de l'emprise du projet ;
- Le ruisseau de Fay, situé à environ 300m du site ;

Le secteur est marqué par un maillage relativement dense de petits cours d'eau secondaires et de vallons drainants convergeant vers l'Azergues, traduisant une dynamique hydrologique de bassin versant bien développée.

Dans le cadre de notre projet, 5 zones humides ont été recensées dans l'aire d'étude rapprochée du projet. La zone humide la plus proche se situe à 500 mètres du projet. Aucune zone humide inventoriée n'a été identifiée au droit du projet ; ce constat devra être confirmé par une vérification terrain selon le critère pédologique et/ou floristique applicable. Compte tenu de l'implantation du projet en haut de colline, de l'absence d'intersection directe avec un cours d'eau ou encore l'éloignement des zones humides inventoriées, le site présente à priori un **enjeu faible à modéré** vis-à-vis des zones humides. Cependant la proximité du corridor hydrographique de l'Azergues et des milieux humides associés contribue au maintien :

- De continuités écologiques locales ;
- D'habitats favorables à l'avifaune ;
- De zones potentielles de déplacement pour les chiroptères ;
- D'une mosaïque d'habitats semi-naturels.

Ainsi, toute modification importante des écoulements superficiels (terrassements, imperméabilisation locale, concentration du ruissellement) devra être limitée afin de ne pas générer d'effet indirect sur les milieux humides périphériques.



ZONES HUMIDES

Aires d'études

-  Localisation de l'aire d'étude
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée
-  Aire d'étude du projet

Zonage humide

-  Zones humides avérées
-  Cours d'eau



MILIEUX POTENTIELLEMENT HUMIDES

Aires d'études

-  Localisation de l'aire d'étude
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée

Zonage humide

-  Probabilité assez forte
-  Probabilité forte
-  Probabilité très forte
-  Plans d'eau
-  Estrans

4. HABITATS NATURELS ET FLORE

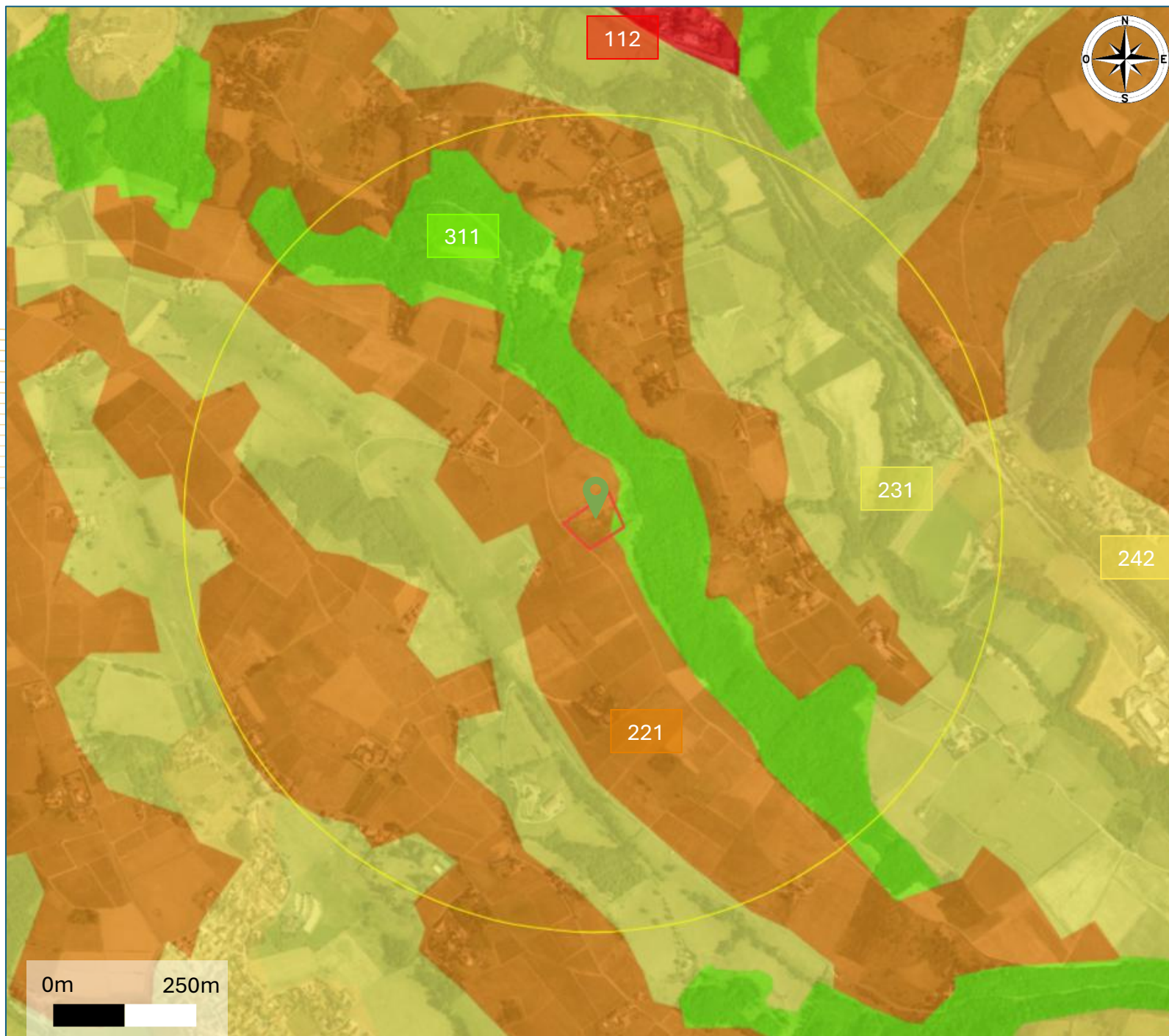
4.1. RELEVÉ DES HABITATS IDENTIFIÉS

Intitule de l'habitat	Code Corine	Enjeu écologique	Observations
Vignobles	221	Faible à modéré	Habitat dominant dans le paysage local. Le projet est inclus dans cette classe mais la parcelle observée n'est plus exploitée et ne présente plus les caractéristiques d'un vignoble fonctionnel.
Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole	231	Modéré	Présentes autour du site. Peuvent constituer des habitats de nourrissage pour l'avifaune et les insectes selon leur gestion
Forêts de feuillus	311	Modéré à fort	Boisements proches participant aux continuités écologiques locales et susceptibles d'accueillir avifaune forestière et chiroptères
Systèmes culturaux et parcellaires complexes	242	Modéré	Mosaïque agricole diversifiée favorable aux déplacements de la faune et au maintien d'une certaine hétérogénéité écologique.
Tissu urbain discontinu	112	Faible	Présence diffuse d'habitations et bâtiments agricoles. Habitat peu favorable mais pouvant accueillir certaines espèces généralistes

Le document présente une cartographie Corine Land Cover (CLC) 2018 qui identifie cinq entités dans l'aire d'étude rapprochée. Bien que la résolution de cette cartographie ne permette pas une analyse fine pour un projet de 1 ha, ces données constituent un cadrage, et permettent de prendre connaissance de l'environnement proche.

Le projet s'inscrit cartographiquement dans l'unité « Vignobles (CLC 221) ». Toutefois, les observations de terrain montrent que l'emprise n'est plus exploitée depuis plus de vingt ans et a fait l'objet d'un défrichement récent, conduisant à un état actuel différent de la classe CLC attribuée.

L'emprise présente désormais les caractéristiques d'un milieu ouvert en cours de recolonisation végétale, avec maintien de structures arborées ponctuelles et proximité immédiate de milieux semi-naturels.



CORINE LAND COVER - 2018

Localisation de l'aire d'étude

Aire d'étude rapprochée

- Terres arables hors périmètres d'irrigation
- Vignobles
- Vergers et petits fruits
- Prairies
- Cultures annuelles associées aux cultures permanentes
- Systèmes culturaux et parcellaires complexes
- Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Forêts mélangées
- Pelouses et pâturages naturels
- Landes et broussailles
- Forêt et végétation arbustive en mutation
- Roches nues
- Végétation clairesemée
- Marais intérieurs
- Tourbières
- Zones intertidales
- Cours d'eau et voies d'eau
- Plans d'eau
- Tissu urbain continu
- Tissu urbain discontinu
- Zones industrielles et commerciales
- Réseau routier et ferroviaire et espaces associés
- Zones portuaires
- Aéroports
- Extraction de matériaux
- Extraction de matériaux
- Chantiers
- Espaces verts urbains
- Equipements sportifs et de loisirs

4.2. FLORE PATRIMONIALE ET PROTÉGÉE

Données disponibles pour le secteur de Val d'Oingt :

Source : Biodiv'Aura, CBN Alpin

FLORE - ESPECES PROTEGEES / PATRIMONIALES

NOM FRANCAIS	NOM SCIENTIFIQUE
Frêne à feuilles étroites	<i>Fraxinus angustifolia</i>
Orme lisse	<i>Ulmus laevis</i>
Ophrys abeille	<i>Ophrys apifera</i>
Anacamptis pyramidal	<i>Anacamptis pyramidalis</i>
Orchis bouc	<i>Himantoglossum hircinum</i>
Céphalanthère rouge	<i>Cephalanthera rubra</i>
Mélampyre à crêtes	<i>Melampyrum cristatum</i>
Laîche de Bohême	<i>Carex bohémica</i>

FLORE - ESPECES INVASIVES

NOM FRANCAIS	NOM SCIENTIFIQUE
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i>
Balsamine de l'Himalaya	<i>Impatiens glandulifera</i>
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>
Ambrosie à feuilles d'armoise	<i>Ambrosia artemisiifolia</i>
Renouée de Bohême	<i>Reynoutria x bohémica</i>

La flore patrimoniale potentiellement présente sur le secteur de Val d'Oingt est principalement représentée par des espèces de pelouses calcaires sèches et de lisières thermophiles, avec notamment plusieurs orchidées protégées au niveau national dont la présence est plausible sur les marges du vignoble en contact avec les coteaux exposés. Ces espèces, bien que protégées, présentent un **enjeu modéré** à l'échelle du projet compte tenu de leur relative plasticité écologique et de leur absence de signalement direct sur l'emprise. Quelques espèces hygrophiles patrimoniales sont également recensées dans les ZNIEFF proches mais restent strictement inféodées aux fonds de vallée, hors contexte topographique du site, ce qui ramène leur enjeu à **faible** sur l'emprise. Une **prospection floristique printanière** reste nécessaire pour confirmer ou infirmer la présence d'espèces protégées, notamment

sur les bordures de parcelle et les zones de transition avec les milieux semi-naturels adjacents. Concernant les espèces exotiques envahissantes, la Renouée du Japon et la Renouée de Bohême constituent les principales menaces en contexte de travaux, avec un risque de dissémination par transport de terres ou de matériaux. Leur présence devra être cartographiée avant le chantier et faire l'objet d'un protocole de gestion adapté. **L'enjeu Espèce Exotique Envahissante est évalué modéré**, principalement en phase travaux.

5. FAUNE

5.1. AVIFAUNE PROTEGEE (OISEAUX)

Les données bibliographiques mobilisées proviennent notamment de la base Biodiv'AURA, de l'atlas des oiseaux nicheurs et des bases de données naturalistes locales.

Elles concernent la commune de Val d'Oingt, mais sont ciblées à l'aire d'étude rapprochée du site. Cette analyse est à croiser avec les observations de terrain ainsi qu'avec les données issues des zonages réglementaires (ZNIEFF) présents dans l'aire d'étude rapprochée et élargie. L'objectif est d'identifier l'ensemble des espèces protégées et patrimoniales potentiellement présentes au droit du projet et dans son environnement immédiat.

NOM FRANCAIS	NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANCAIS	NOM SCIENTIFIQUE
Chardonneret élégant	Carduelis carduelis	Effraie des clochers	Tyto alba
Hirondelle de fenêtre	Delichon urbicum	Faucon hobereau	Falco subbuteo
Grand-duc d'Europe	Bubo bubo	Bouvreuil pivoine	Pyrrhula pyrrhula
Serin cini	Serinus serinus	Fauvette des jardins	Sylvia borin
Verdier d'Europe	Chloris chloris	Moineau friquet	Passer montanus
Chevêche d'Athéna	Athene noctua	Pouillot fitis	Phylloscopus trochilus
Alouette lulu	Lullula arborea	Pouillot siffleur	Phylloscopus sibilatrix
Tarin des aulnes	Spinus spinus	Bécasse des bois	Scolopax rusticola
Hirondelle rustique	Hirundo rustica	Gobemouche noir	Ficedula hypoleuca
Pic mar	Dendrocopos medius	Alouette des champs	Alauda arvensis
Oedicnème criard	Burhinus oedicnemus	Bruant jaune	Emberiza citrinella
Milan royal	Milvus milvus	Grue cendrée	Grus grus
Pic épeichette	Dendrocopos minor	Busard Saint-Martin	Circus cyaneus
Martin-pêcheur d'Europe	Alcedo atthis	Autour des palombes	Accipiter gentilis
Linotte mélodieuse	Linaria cannabina	Torcol fourmilier	Jynx torquilla
Grive litorne	Turdus pilaris	Pigeon colombin	Columba oenas
Circaète Jean-le-Blanc	Circaetus gallicus	Mésange boréale	Poecile montanus
Pipit farlouse	Anthus pratensis	Petit Gravelot	Charadrius dubius
Huppe fasciée	Upupa epops	Faucon pèlerin	Falco peregrinus
Busard cendré	Circus pygargus	Pouillot fitis	Phylloscopus trochilus
Tourterelle des bois	Streptopelia turtur	Pouillot siffleur	Phylloscopus sibilatrix
Gobemouche gris	Muscicapa striata	Bécasse des bois	Scolopax rusticola
Martinet à ventre blanc	Tachymarpis melba	Gobemouche noir	Ficedula hypoleuca
Bruant proyer	Emberiza calandra		

Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>
Mésange boréale	<i>Poecile montanus</i>
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>

Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>

5.2. MAMMIFÈRES PROTEGES

NOM FRANCAIS	NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANCAIS	NOM SCIENTIFIQUE
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Muscardin	<i>Muscardinus avellanarius</i>
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>
Putois d'Europe	<i>Mustela putorius</i>	Rat surmulot	<i>Rattus norvegicus</i>
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	Lérot	<i>Eliomys quercinus</i>
Hermine	<i>Mustela erminea</i>	Mulot sylvestre	<i>Apodemus sylvaticus</i>

5.3. REPTILES ET AMPHIBIENS (HERPETOFAUNE) PROTEGES

NOM FRANCAIS	NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANCAIS	NOM SCIENTIFIQUE
Lézard des murailles (Le)	<i>Podarcis muralis</i>	Triton palmé (Le)	<i>Lissotriton helveticus</i>
Lézard à deux raies (Le)	<i>Lacerta bilineata</i>	Salamandre tachetée (La)	<i>Salamandra salamandra</i>
Couleuvre verte et jaune (La)	<i>Hierophis viridiflavus</i>	Triton alpestre (Le)	<i>Ichthyosaura alpestris</i>
Couleuvre vipérine (La)	<i>Natrix maura</i>	Alyte accoucheur (L')	<i>Alytes obstetricans</i>
Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i>	Grenouille rousse (La)	<i>Rana temporaria</i>
Lézard des murailles (Le)	<i>Podarcis muralis</i>		
Triton crêté (Le)	<i>Triturus cristatus</i>		

5.4. INSECTES ET AUTRES INVERTÉBRÉS PROTEGES

NOM FRANCAIS	NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANCAIS	NOM SCIENTIFIQUE
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Écrevisse à pieds blancs	<i>Austropotamobius pallipes</i>
Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>

La synthèse bibliographique met en évidence une diversité faunistique notable dans l'environnement du projet, portée par la richesse écologique des ZNIEFF environnantes et la position du site en interface entre milieux ouverts viticoles et coteaux boisés calcaires.

Les **chiroptères** constituent le groupe à **enjeu le plus fort** de l'ensemble du diagnostic. Pas moins de 17 espèces protégées sont potentiellement présentes, dont plusieurs à fort statut de conservation européen (Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Murin de Bechstein). La présence de gîtes cavernicoles actifs à proximité (Carrières de Légny, Crêts de Remont) et la position du site en espace de chasse potentiel entre réservoirs renforce cet enjeu.

L'**avifaune** présente un **enjeu fort**, avec une liste de 19 espèces protégées potentielles dont plusieurs nicheuses probables dans les milieux ouverts de crête (Engoulevent d'Europe, Alouette lulu, Busard cendré, Bruant ortolan, Chevêche d'Athéna). Ces espèces sont directement sensibles à la transformation du couvert végétal et aux dérangements en période de reproduction.

Les **reptiles** présentent un **enjeu modéré à fort**, le Lézard des souches (*Lacerta agilis*, NT) étant l'espèce la plus sensible compte tenu de son statut et de son affinité pour les milieux de lisières sèches et les coteaux viticoles exposés. Les autres espèces (Lézard vert, Lézard des murailles, couleuvres) sont plus communes mais toutes protégées. Une prospection herpétologique de printemps par plaques-abris est recommandée.

Les **amphibiens** présentent un **enjeu faible à modéré** sur l'emprise stricte du projet, leur présence étant conditionnée à l'existence de points d'eau ou de zones humides temporaires à proximité immédiate. Le Sonneur à ventre jaune est l'espèce la plus sensible du groupe et sa recherche devra être ciblée sur les ornières et dépressions humides éventuelles dans un rayon de 500 m.

Les **insectes et invertébrés** présentent un **enjeu faible à modéré** à l'échelle du projet. L'Agrion de Mercure et la Cordulie à corps fin sont strictement inféodés aux cours d'eau et n'ont pas de lien fonctionnel direct avec l'emprise. L'Écrevisse à pieds blancs, bien que présente dans les ruisseaux proches, ne sera pas directement impactée sous réserve d'une bonne gestion des eaux de ruissellement. Une attention particulière devra être portée aux pollinisateurs (bourdons, abeilles sauvages) qui peuvent utiliser les milieux ouverts viticoles comme zone de butinage, sans que cela ne constitue un enjeu réglementaire.

6. CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ET TRAME VERTE ET BLEUE

6.1. TRAME VERTE ET BLEUE (TVB) - ÉCHELLE RÉGIONALE

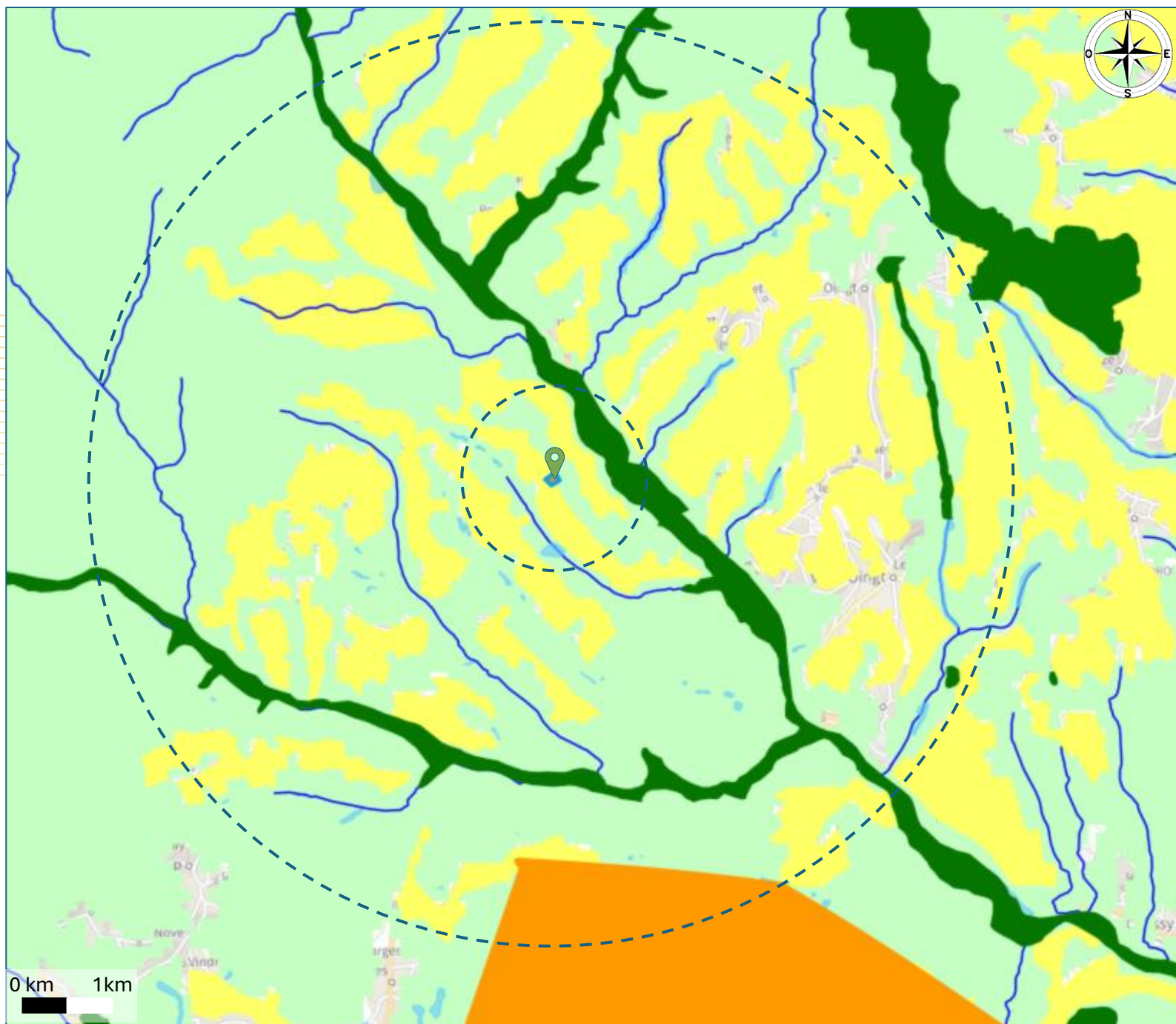
Réservoirs de biodiversité identifiés	Réservoir identifié à 500 m (= ZNIEFF)
Corridors écologiques	Corridor régional identifié à 4km au Sud

6.2. ANALYSE DES CONTINUITÉS À L'ÉCHELLE LOCALE

Le projet est localisé majoritairement au sein d'un grand espace agricole correspondant au vignoble des coteaux du Beaujolais, avec un très faible débordement sur l'espace perméable relais surfacique adjacent. Il ne se superpose directement à aucun réservoir de biodiversité, aucun corridor écologique surfacique ou linéaire, aucune zone humide régionale ni aucun cours d'eau trame TVB (Trame Verte et Bleue) identifiés au SRADDET AURA (Auvergne Rhône-Alpes).

Le contexte périphérique est néanmoins structuré. Le réservoir de biodiversité le plus proche, situé à environ 500 m à l'est du site, correspond au corridor boisé de la vallée de l'Azergues, cohérent avec les ZNIEFF identifiées précédemment. Plusieurs cours d'eau TVB convergent vers ce réservoir depuis les coteaux environnants, assurant des connexions bleues actives dans l'aire d'étude rapprochée. Le corridor écologique surfacique le plus proche se situe quant à lui à environ 4 km au sud, dans l'aire d'étude éloignée, sans relation fonctionnelle directe avec l'emprise du projet.

Le site se trouve ainsi positionné en marge d'un réservoir de biodiversité actif, dans une matrice agricole assurant une perméabilité diffuse pour les espèces mobiles. Même sans superposition directe avec un élément TVB cartographié, l'emprise joue potentiellement un rôle de zone de transit et de chasse pour la faune, notamment les chiroptères et l'avifaune, se déplaçant entre le réservoir rivulaire de l'Azergues et les espaces ouverts des crêtes. Les enjeux TVB sont évalués comme **modérés**, non pas en raison d'une atteinte directe à un élément cartographié du SRADDET, mais du fait de la position du site en interface entre un réservoir de biodiversité de proximité et une matrice agricole à perméabilité variable.



TRAME VERTE ET BLEUE EN REGION AURA

AIRES D'ETUDE

-  Localisation de l'aire d'étude
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée

TVB SRADDET AVRIL 2020

-  Corridors écologiques linéaires
-  Corridors écologiques surfaciques
-  Réservoirs de biodiversité
-  Cours d'eau trame TVB
-  Lacs naturels et espaces surfaciques
-  Zones humides régionales
-  Espaces perméables relais linéaires
-  Espaces perméables relais surfaciques
-  Grands espaces agricoles

7. SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES BIBLIOGRAPHIQUES

7.1. TABLEAU RECAPITULATIF ET SYNTHÈSE DES ENJEUX IDENTIFIÉS

Thématique / Enjeu	Niveau d'enjeu
Zonages réglementaires (Natura 2000, APB, RN...)	MODERE
Zones humides	MODERE
Flore protégée / patrimoniale	FAIBLE / MODERE
Avifaune	FORT
Mammifères / Amphibiens / Reptiles / Insectes	FORT
Continuités écologiques (TVB)	MODERE

Dénomination	Distance	Enjeu principal pour le projet
ZNIEFF II 820031433 - HAUT BASSIN DE L'AZERGUES ET DU SAONAN	100 m	Enjeu fort chiroptères et avifaune, espèces déterminantes recensées pouvant fréquenter les milieux ouverts sur les versants
ZNIEFF I 820031388 - Moyenne vallée de l'Azergues et vallée du Saonan	450 m	Enjeu modéré à fort chiroptères, espèces pouvant utiliser les corridors boisés et les cours d'eau comme axes de déplacement
ZNIEFF I 820032255 - Ruisseau de Nizy	4 km	Pas d'enjeu spécifique pour le projet
ZNIEFF I 820032265 - Carrières de Légny	4,5 km	Enjeu chiroptères car elle signale la présence avérée de gîte pour les chiroptères
ZNIEFF I 820032256 - Crêts de Remont et Bansillon	4,7 km	Chiroptères et avifaune de milieux ouverts
Géoparc UNESCO Beaujolais	Inclus	Enjeu sur l'impact paysager à bien déterminer

8. REPÉRAGES DE TERRAIN (2026)

Un passage de reconnaissance écologique a été réalisé sur le site. Ce passage unique ne constitue pas un inventaire exhaustif mais permet d'évaluer les habitats, les potentialités faunistiques et floristiques, et d'orienter les suites à donner.

8.1. CONDITIONS ET MODALITÉS DU PASSAGE

Date du passage terrain	18/05/2026
Heure de début / fin	14:00 - 17:00
Observateur(s)	Jade BAVAY
Conditions météorologiques	Nuageux/Ensoleillé - Température : 18 °C - Vent : Nul
Surface parcourue	2 ha - 100% de l'emprise totale
Méthodes de prospection	Transects à pied / Points d'observation / Ecoute passive oiseaux

8.2. HABITATS

CARACTÈRE NATUREL DU SITE D'ÉTUDE		
Artificiel	Plutôt naturel	Naturel
Site dominé par une occupation du sol urbaine ou industrielle	Site occupé par une mosaïque de milieux naturels et de milieux artificiels	Site dominé par des milieux naturels spontanés

Le tableau ci-dessous recense selon le référentiel Corine Land Cover les habitats présents à proximité immédiate de l'aire d'étude :

Description de l'habitat	Equivalent Corine Land Cover	Code Corine associé
Habitat exploitée – Vignes	Vignobles	221
Habitat de boisement feuillu de lisière	Forêts de feuillus	311
Habitat prairie rase post-défrichement	Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole	231
Habitat prairie mésophile dense	Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole	231
Zone de stockage et surface artificialisée	Zones industrielles ou commerciales	121

Typologie	Description	Espèces protégées potentielles
<u>Vignes</u> (Vignobles – 211)	 Les parcelles viticoles entourent le site sur ses flancs Ouest et sud. Les rangs de vigne sont séparés par des bandes enherbées tondues régulièrement, dominées par des graminées basses et des espèces rudérales communes. Les inter-rangs offrent un habitat de chasse pour certains rapaces, chiroptères et reptiles lors des déplacements. Les bandes enherbées non traitées constituent des refuges linéaires potentiels pour les insectes pollinisateurs. Toutefois, la pression phytosanitaire inhérente à la viticulture conventionnelle limite fortement la valeur écologique intrinsèque de cet habitat. POTENTIALITE ECOLOGIQUE : FAIBLE/MODÉRÉE	Oiseaux : <i>Pie-grièche écorcheur</i> <i>Alouette Lulu</i> <i>Bruant ortolan</i> <i>Chevêche d'Athéna</i> <i>Circaète Jean-le-Blanc</i> <i>Buse variable</i> Reptiles : <i>Lézard des souches</i> Mammifères : <i>Pipistrelle de Kuhl</i>
<u>Prairie rase post-défrichement</u> (Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole - 231) : Brome stérile (<i>Bromus sterilis</i>) Brome mou (<i>Bromus hordeaceus</i>) Plantain lancéolé (<i>Plantago lanceolata</i>) Agrostide stolonifère (<i>Agrostis stolonifera</i>)	 La partie centrale du site d'étude correspond à une surface récemment défrichée, laissant apparaître une prairie rase à végétation clairsemée et desséchée. Le sol est largement mis à nu, la végétation herbacée est très basse et discontinue, dominée par les graminées annuelles et les espèces pionnières. Cet habitat est en phase de recolonisation initiale et présente à ce stade une valeur floristique faible. En revanche, la surface ouverte et le sol perturbé constituent un habitat favorable à plusieurs espèces protégées potentielles. POTENTIALITE ECOLOGIQUE : FAIBLE/MODÉRÉE	Oiseaux : <i>Alouette Lulu</i> <i>Engoulevent d'Europe</i> <i>Bruant Ortolan</i> Reptiles : <i>Lézard des souches</i> <i>Lézard vert occidental</i> Mammifères : <i>Pipistrelle commune</i>

<u>Prairie mésophile dense :</u> (Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole - 231) <i>Fromental (Arrhenatherum elatius)</i> <i>Brachypode des bois (Brachypodium sylvaticum)</i> <i>Caille-lait blanc (Galium mollugo)</i> <i>Lotier corniculé (Lotus corniculatus)</i> <i>Grande oseille (Rumex acetosa)</i> <i>Ronce (Rubus)</i>	 Situé en bordure Est du site, entre la zone défrichée et le boisement, cet habitat présente une végétation herbacée haute et dense en transition vers la fruticée. C'est l'habitat le plus riche écologiquement de l'emprise, accueillant un cortège d'espèces protégées potentielles diversifié. Il constitue un habitat de chasse et de reproduction pour l'avifaune de lisière, un corridor de déplacement pour les reptiles et un habitat de butinage pour les insectes. POTENTIALITE ECOLOGIQUE : MODÉRÉE	Oiseaux : <i>Pie-grièche écorcheur</i> <i>Engoulevent d'Europe</i> <i>Chevêche d'Athéna</i> <i>Fauvette à tête noire</i> <i>Pouillot véloce</i> Insectes : <i>Mélicée des Scabieuses</i> <i>Lucine</i> <i>Agrion de Mercure</i> Reptiles : <i>Lézard des souches</i> <i>Couleuvre verte et jaune</i> <i>Sonneur à ventre jaune</i>
<u>Boisement feuillu de lisière :</u> (Forêts de feuillus - 311) <i>Chêne pubescent (Quercus pubescens)</i> <i>Orme (Ulmus)</i> <i>Erable (Acer)</i> <i>Ronce (Rubus)</i> <i>Lierre (Hedera helix)</i> <i>Eglantier (Rosa Canina)</i>	 Le boisement feuillu borde le site et correspond au réservoir de biodiversité et au corridor boisé de la vallée de l'Azergues dans la TVB de l'AURA. Il se présente sous forme d'un taillis dense à strate arbustive bien développée, dominé par les espèces mésophiles communes des coteaux du Beaujolais. Ce boisement constitue l'élément écologique le plus fonctionnel du secteur : gîte potentiel pour les chiroptères arboricoles, habitat de nidification pour l'avifaune forestière et de lisière, corridor de déplacement pour l'ensemble de la faune. POTENTIALITE ECOLOGIQUE : FORTE	Oiseaux : <i>Pic mar</i> <i>Bondrée apivore</i> <i>Fauvette à tête noire</i> <i>Pouillot véloce</i> Reptiles : <i>Couleuvre d'Esculape</i> Mammifères : <i>Grand Rhinolophe</i> <i>Petit Rhinolophe</i> <i>Barbastelle d'Europe</i> <i>Murin de Bechstein</i> <i>Grand Murin</i> <i>Noctule commune</i> <i>Muscardin</i>

Zone de stockage et surface
artificialisée :

(Zones industrielles ou
commerciales - 121)



La partie Nord du site accueille une zone de stockage de matériaux associée à un petit bâtiment. La végétation y est absente ou très fragmentée. Malgré l'apparence stérile de cet espace, les tas de pierres, de bois et de matériaux constituent des micro-habitats favorables aux reptiles (gîtes de thermorégulation et d'hivernage) et aux petits mammifères.

POTENTIALITE ECOLOGIQUE : FAIBLE/MODÉRÉE

Insectes :

Petit Capricorne

Reptiles :

Lézard des murailles
Couleuvre d'Esculape
Couleuvre verte et jaune

Mammifères :

Hérisson d'Europe
Muscardin



HABITATS A PROXIMITE IMMEDIATE DU PROJET

AIRES D'ETUDE

 Périmètre de l'aire d'étude

Habitats

-  Zone agricole exploitée (prairie)
-  Prairie mésophile
-  Zone de stockage artificialisée
-  Prairie rase post-défrichement
-  Forêt de feuillus
-  Chemin (zone artificialisée)

8.3. FLORE PROTEGEE / PATRIMONIALE / INVASIVE

Espèces protégées avérées	
Aucune	Aucune espèce protégée floristique protégée n'a été recensée sur la zone d'étude.
Espèces exotiques invasives (EEE)	
Aucune	Aucune espèce invasive floristique protégée n'a été recensée sur la zone d'étude.

8.4. FAUNE

ESPÈCES AVÉRÉES – IDENTIFIÉES SUR SITE		
OISEAUX		
ESPECE	IDENTIFICATION	DESCRIPTION
<i>Buse Variable (buteo buteo)</i>		Espèce commune et protégée
<i>Pouillot Véroce (Phylloscopus collybita)</i>	Chant du Common Chiffchaff – Enregistré lors du passage	Espèce commune et protégée
<i>Fauvette à tête noire (Sylvia atricapilla)</i>	Chant de la fauvette à tête noire – Enregistré lors du passage	Espèce commune et protégée
REPTILES / MAMMIFERES / INSECTES / AMPHIBIENS		
<i>Petit capricorne (Cerambycidae)</i>		Espèce non protégée

<i>Cercope Sanguin (Cercopidae)</i>		<i>Espèce non protégée</i>
<i>Mélitée des scabieuses (Nymphalidae)</i>		<i>Espèce non protégée</i>
<i>Oedemère Noble (Oedemera nobilis)</i>		<i>Espèce non protégée</i>
<i>Fadet commun (Coenonympha pamphilus)</i>		<i>Espèce non protégée</i>
<i>Lucine (Hamearis lucina)</i>		<i>Espèce non protégée</i>



FAUNE PROTEGEE IDENTIFIEE

FAUNE PROTEGEE

- ◆ Buse Variable
- ▲ Pouillot Véloce
- Fauvette à tête noire
- ✕ Lézard des souches

0m 20m

8.5. TABLEAU RECAPITULATIF ET SYNTHESE DU PASSAGE TERRAIN

Thématique / Enjeu	Niveau d'enjeu
Habitats	MODERE / FORT
Flore	FAIBLE
Avifaune	FORT
Chiroptères	FORT
Reptiles et Amphibiens	MODERE
Insectes et invertébrés	MODERE/FORT
Mammifères (hors chiroptères)	FAIBLE/MODERE

Le passage terrain réalisé le 18 mai 2026 a permis de confirmer et de préciser les enjeux identifiés lors de l'analyse bibliographique, tout en apportant des informations nouvelles significatives sur la réalité écologique du site.

Concernant les **habitats**, le site présente une mosaïque de cinq unités écologiques dont la valeur patrimoniale est contrastée. La prairie rase issue du défrichement récent et la zone de stockage artificialisée constituent les habitats les moins sensibles. En revanche, la prairie mésophile dense en cours de fermeture, située en lisière du boisement feuillu, représente l'habitat le plus riche de l'emprise et celui qui concentre le plus d'espèces potentielles. Le boisement de lisière adjacent, bien qu'en dehors de l'emprise stricte du projet, joue un rôle structurant majeur pour la faune mobile et constitue l'élément écologique le plus fonctionnel du secteur. L'enjeu habitats est évalué **modéré à fort**, porté principalement par ces deux entités.

La **flore** ne présente pas d'enjeu particulier à l'échelle de l'emprise. Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été identifiée lors du passage terrain, et le cortège végétal observé est banal, dominé par des espèces communes de friches et de prairies abandonnées. L'enjeu flore est évalué **faible**, sous réserve d'une prospection printanière complémentaire ciblant les orchidées et les espèces à phénologie précoce en bordure de parcelle.

L'**avifaune** constitue l'un des deux enjeux majeurs du site. Si les trois espèces identifiées lors du passage (Buse variable, Pouillot véloce, Fauvette à tête noire) sont communes, elles confirment la fréquentation du site par l'avifaune nicheuse de lisière. Les espèces à fort enjeu identifiées bibliographiquement (Engoulevent d'Europe, Alouette lulu, Busard cendré, Chevêche d'Athéna, Bruant ortolan) n'ont pas été identifiées lors de ce premier passage diurne, ce qui n'exclut pas leur présence : ces espèces nécessitent des passages ciblés aux bonnes périodes et aux bonnes heures. L'enjeu avifaune est maintenu **fort**.

Les **chiroptères**, bien qu'aucune observation directe n'ait été possible lors du passage diurne, présentent un **enjeu fort** confirmé par le contexte bibliographique et la configuration du site. La présence du boisement de lisière en bordure immédiate, la position topographique du site en sommet de colline et la proximité de gîtes cavernicoles actifs (Carrières de Légnay, Crêts de Remont) placent le

site au cœur d'un territoire potentiellement fréquenté par de nombreuses espèces protégées à fort statut européen. Un inventaire acoustique nocturne sur plusieurs sessions reste indispensable.

Les **reptiles et amphibiens** présentent un **enjeu modéré**. Les habitats observés (tas de pierres et de matériaux, lisières ensoleillées, prairie dense) sont typiquement favorables aux reptiles protégés, notamment au Lézard des souches et à la Couleuvre d'Esculape. L'absence de zones humides sur l'emprise limite l'enjeu amphibiens à la périphérie du site.

Enfin, pour les **insectes et invertébrés** la découverte de la Lucine et de la Mélitée des Scabieuses, toutes deux déterminantes ZNIEFF en région AURA, directement sur l'emprise, rehausse l'enjeu entomologique au-delà de ce qu'indiquait la seule bibliographie. Ces deux espèces signalent un milieu herbacé ouvert de qualité et la probable présence d'autres lépidoptères patrimoniaux. L'enjeu insectes et invertébrés est évalué **modéré à fort**.

9. IMPLICATIONS REGLEMENTAIRES

9.1. RÉGLEMENTATION ESPECES PROTEGEES

Droit européen

La protection des espèces en Europe repose sur deux directives fondamentales :

- Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages, dite directive « Oiseaux » (articles 5 à 9) : interdit la destruction intentionnelle, la capture, la détention, le commerce et la perturbation des oiseaux sauvages, ainsi que la destruction de leurs nids et œufs.
- Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages, dite directive « Habitats / Faune / Flore » (articles 12 à 16) : impose aux États membres de prendre les mesures nécessaires pour instaurer un système de protection stricte pour les espèces animales figurant à l'Annexe IV, ainsi que pour les espèces végétales inscrites à l'Annexe IV partie b.

Droit français

En droit national, la protection des espèces est régie par :

- L'article L.411-1 du Code de l'environnement, qui interdit notamment : la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement d'individus, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou des aires de repos, la perturbation intentionnelle des animaux protégés.
- Les arrêtés ministériels de protection fixant les listes d'espèces protégées par groupe taxonomique, notamment : l'arrêté du 29 octobre 2009 pour les oiseaux (NOR : DEVN0914202A) ; l'arrêté du 8 janvier 2021 pour les amphibiens et reptiles (NOR : TREL2034632A) ; l'arrêté du 23 avril 2007 modifié pour les mammifères terrestres (NOR : DEVN0752752A) ; l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié pour les espèces végétales.
- L'article L.411-2 du Code de l'environnement, qui prévoit un régime de dérogation en cas d'impossibilité d'évitement. Les conditions de demande et d'instruction de la Demande de

Dérogation aux interdictions relatives aux Espèces Protégées (DDEP) sont précisées par l'arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié (NOR : DEVN0700160A).

Réglementation relative aux zones humides – Loi sur l'eau (IOTA)

Le régime de déclaration ou d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau est régi par les articles L.214-1 et suivants et R.214-1 et suivants du Code de l'environnement.

La DDT du Rhône précisera au maître d'ouvrage la procédure à suivre.

Nomenclature de l'évaluation environnementale (EE)

Conformément à l'article R.122-2 du Code de l'environnement (version en vigueur depuis le 12 juin 2024), le projet relève de la rubrique 30 du tableau annexé :

Catégorie	Autorisation environnementale systématique	Examen au cas par cas
30. Installations photovoltaïques au sol (hors toitures et ombrières)	Puissance $\geq$ 1 MWc	Puissance $\geq$ 300 kWc

Le projet de Val d'Oingt présente une puissance envisagée de 960 kWc, ce qui le place à la limite du seuil d'autorisation environnementale systématique. Selon les caractéristiques définitives du projet :

- Si la puissance est strictement égale ou supérieure à 1 MWc : le projet est soumis à autorisation environnementale. Une étude d'impact complète sera requise (article R.122-2 du Code de l'environnement).
- Si la puissance est inférieure à 1 MWc : le projet est soumis à examen au cas par cas auprès de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes. Le présent pré-diagnostic écologique peut être joint au dossier de demande d'examen au cas par cas.

La clause filet (article R.122-2-1 du Code de l'environnement, décret n°2022-422 du 25 mars 2022) permet en outre à l'autorité compétente de soumettre à examen au cas par cas tout projet situé en deçà des seuils, susceptible d'avoir des incidences sur l'environnement.

9.2. EXPERTISES ECOLOGIQUES COMPLEMENTAIRES

Au regard des éléments recueillis dans le cadre du présent pré diagnostic, les enjeux écologiques présents au sein de l'aire d'étude rapprochée apparaissent bien caractérisés, tant sur le plan des habitats que des groupes faunistiques et floristiques.

En conséquence, la réalisation d'inventaires écologiques complémentaires ne semble pas nécessaire à ce stade du projet, les données bibliographiques croisées avec le passage de terrain ayant permis d'identifier de manière satisfaisante les sensibilités environnementales du site.

En revanche, ces enjeux impliquent la mise en œuvre de mesures adaptées visant à éviter et réduire les impacts potentiels du projet sur la biodiversité. Ces mesures sont détaillées dans la section suivante du présent rapport.

10. MESURES ERC - ÉVITER, RÉDUIRE, COMPENSER

La démarche ERC (Eviter, Réduire, Compenser) constitue le cadre réglementaire de référence pour la prise en compte des enjeux environnementaux dans les projets d'aménagement (art. L.110-1 II 2° du Code de l'environnement). Elle s'applique de façon séquentielle et hiérarchisée : l'évitement est prioritaire sur la réduction, qui est elle-même prioritaire sur la compensation.

Dans le cadre de ce projet, des mesures pour préserver la biodiversité sont envisageables :

10.1. MESURES D'ÉVITEMENT

Les mesures d'évitement visent à supprimer ou à ne pas créer d'impact en modifiant la conception ou la localisation du projet. Elles sont prioritaires dans la démarche ERC :

Intitulé de la mesure	Description / Modalités
Évitement de zones à enjeu fort	<i>Exclure de l'emprise les secteurs identifiés à enjeu fort ou très fort (habitats à fort enjeux, gîtes avérés d'espèces protégées). Ajuster le plan de masse en conséquence.</i>
Évitement des zones humides et abords de cours d'eau	<i>Ne pas implanter de panneaux, pistes ni postes dans les zones humides avérées.</i>

Dans le cadre de la démarche ERC (Éviter, Réduire, Compenser), une mesure d'évitement spatial est proposée. Afin de limiter au maximum les impacts sur les habitats à fort enjeu écologique identifiés lors du diagnostic, le périmètre d'implantation des panneaux photovoltaïques est à écarter de la lisière boisée associée. Un recul minimal de 50 mètres est suggéré entre l'emprise des installations et cette formation végétale, permettant de préserver intégralement l'habitat de refuge, de reproduction et de transit qu'elle représente pour l'avifaune.

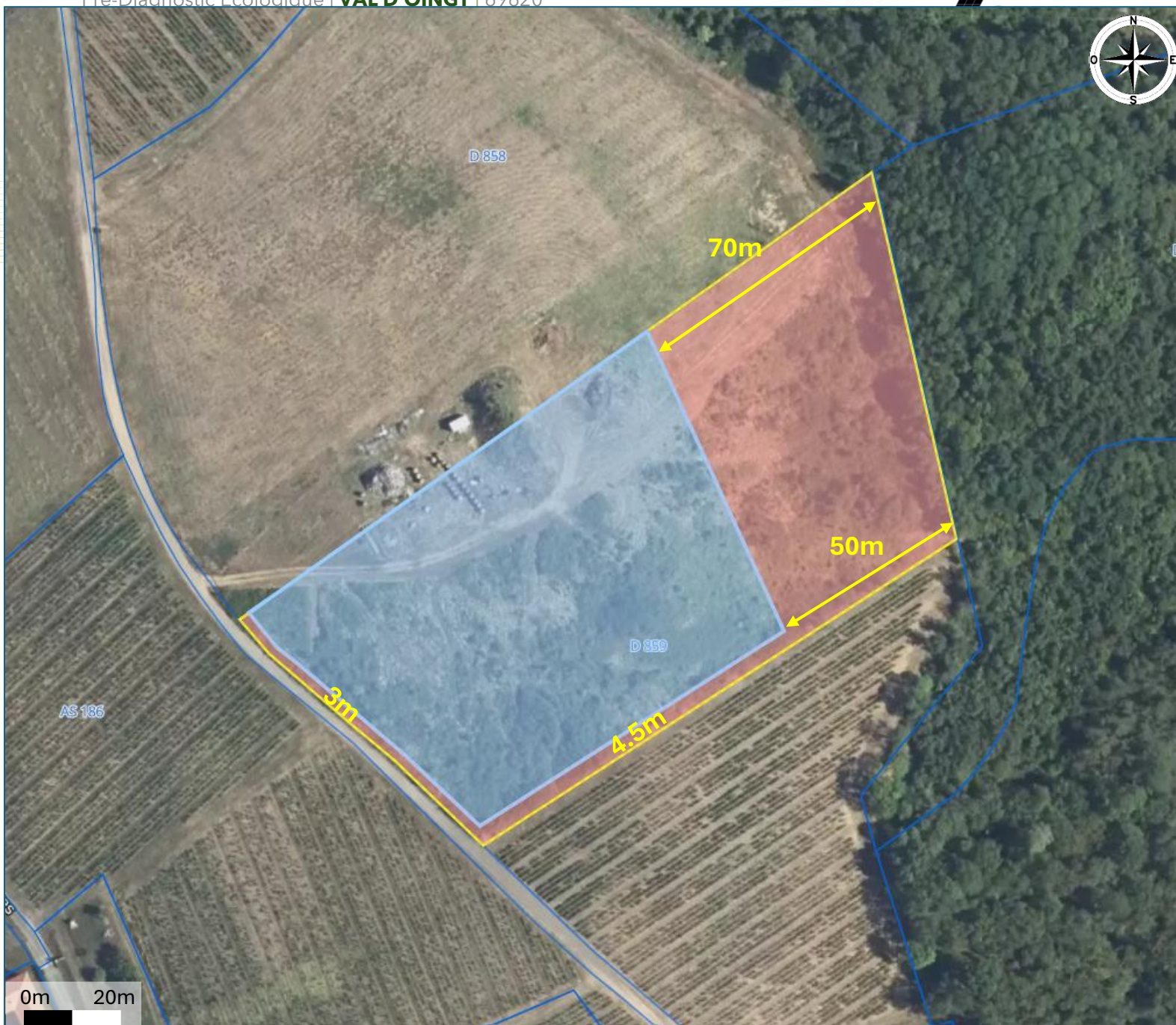
En contrepartie, l'emprise du projet est à concentrer vers la frange sud et sud-est de la parcelle, à proximité immédiate du chemin et comprenant une partie de la zone de stockage en laissant une bande au Sud permettant d'éviter les boisements existants en bordure.

La zone le long du chemin permettra la mise en place d'une haie paysagère favorisant la continuité écologique et un habitat favorable pour la faune environnante.



EVITEMENT DES ZONES SENSIBLES

-  Périmètre d'étude initial
-  Zones d'évitement
-  Zonage projet proposé



10.2. MESURES DE REDUCTION

Les mesures de réduction visent à diminuer la durée, la fréquence et l'intensité des impacts résiduels qui n'ont pas pu être évités. Elles portent à la fois sur la phase chantier et sur la phase d'exploitation :

Mesures	Description / Modalités
Adaptation du calendrier des travaux	<i>Eviter les travaux de défrichage et de terrassement pendant la période de reproduction des oiseaux et des reptiles (15 mars - 31 aout)</i>
Clôture semi-perméable a la petite faune	<i>Installer une clôture perforée en partie basse (passages tous les 50 m minimum, ouvertures de 20x20 cm) permettant le transit de la petite faune (hérisson, reptiles, amphibiens) dans l'enceinte de la centrale.</i>
Gestion écologique du couvert herbacé	<i>Maintenir un couvert herbacé favorable entre les rangées de panneaux : fauche tardive (après le 15 juillet). Interdire le désherbage chimique.</i>
Création de haies périphériques	<i>Entretenir en gestion douce les haies en bordure du projet. Interdire l'élagage en période de nidification (mars-aout).</i>
Reduction de la pollution lumineuse nocturne	<i>Limiter au strict minimum l'éclairage artificiel du site (uniquement si obligation de sécurité). Utiliser des éclairages directionnels vers le bas, a faible température de couleur (< 2700K), avec détecteur de présence.</i>
Gestion des eaux de ruissellement	<i>Préserver la perméabilité du sol sous les panneaux et en périphérie du site en limitant l'artificialisation du sol.</i>

10.3. MESURES DE COMPENSATION

Les mesures de compensation s'appliquent uniquement si des impacts résiduels significatifs subsistent après application des mesures d'évitement et de réduction, sur demande de la DREAL ou de l'autorité compétente. La nécessité d'une compensation sera déterminée lors du diagnostic approfondi, et intervient en dernier recours, quand l'évitement et la réduction ont été maximisés.

10.4. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI

Les mesures d'accompagnement ne compensent pas les impacts mais contribuent positivement à la biodiversité. Le suivi écologique permet de vérifier l'efficacité des mesures ERC et d'ajuster la gestion du site.

Mesures	Description
Pose de gîtes artificiels pour la faune	<i>Installer des nichoirs a oiseaux, des gîtes a chauves-souris (plaquettes arboricoles, gîtes de façade, des abris a reptiles (tas de pierres, bois mort) en périphérie du site.</i>
Sensibilisation des exploitants et intervenants	<i>Former les équipes de maintenance aux enjeux écologiques du site (espèces présentes, périodes sensibles, zones à éviter). Afficher les bonnes pratiques environnementales sur la clôture périphérique et à l'entrée du site</i>

11. ANNEXES

ANNEXE 1 - GLOSSAIRE

Aire d'étude : Périmètre géographique défini pour l'analyse environnementale d'un projet. Il peut être décliné en plusieurs niveaux (aire d'étude immédiate, rapprochée, éloignée) afin d'appréhender les enjeux à différentes échelles spatiales.

Continuité écologique : Ensemble formé par des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques permettant la circulation des espèces et le fonctionnement des écosystèmes.

Corridor écologique : Espace assurant une connexion fonctionnelle entre plusieurs réservoirs de biodiversité. Il permet le déplacement des espèces, la dispersion, la migration et l'accomplissement de leur cycle de vie.

Réservoir de biodiversité : Espace dans lequel la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, et où les espèces peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle de vie (reproduction, alimentation, repos).

Trame verte et bleue (TVB) : Outil d'aménagement du territoire visant à préserver et restaurer les continuités écologiques, constitué de réservoirs de biodiversité (trame verte terrestre et trame bleue aquatique) et de corridors écologiques.

Habitat naturel : Milieu caractérisé par des conditions écologiques homogènes (sol, climat, végétation), abritant une communauté d'espèces. Il peut être naturel, semi-naturel ou anthropisé.

Habitat d'espèce : Ensemble des milieux nécessaires à une espèce pour accomplir son cycle de vie (reproduction, alimentation, repos, déplacement).

Zone humide : Terrain, exploité ou non, habituellement inondé ou gorgé d'eau de façon permanente ou temporaire, caractérisé par une végétation hygrophile et/ou des sols hydromorphes. Les zones humides jouent un rôle essentiel dans la régulation hydrologique et la biodiversité.

Enjeu écologique : Valeur attribuée à un habitat, une espèce ou un milieu naturel, indépendamment du projet. Il est évalué selon plusieurs critères : rareté, statut de protection, état de conservation, fonctionnalité écologique, représentativité.

Sensibilité écologique : Appréciation du niveau de vulnérabilité d'un milieu ou d'une espèce face à des perturbations. Elle dépend notamment de la nature des pressions et de la capacité de résilience du milieu.

Mesure compensatoire : Action visant à compenser un impact résiduel significatif sur l'environnement, en recréant ou restaurant des milieux équivalents.

Espèce protégée : Espèce bénéficiant d'une protection réglementaire au titre du Code de l'environnement. Sont notamment interdits sa destruction, sa perturbation, ainsi que la dégradation de son habitat.

Espèce patrimoniale : Espèce présentant un intérêt particulier en raison de sa rareté, de son niveau de menace ou de sa valeur écologique. Elle n'est pas nécessairement protégée réglementairement.

Zonage réglementaire : Espace bénéficiant d'un statut de protection juridique (ex : réserves naturelles, arrêtés de protection de biotope, sites Natura 2000) impliquant des contraintes réglementaires opposables.

Zonage d'inventaire : Espace identifié pour son intérêt écologique (ex : ZNIEFF), sans portée réglementaire directe mais à prendre en compte dans les projets d'aménagement.

Natura 2000 : Réseau européen de sites naturels visant à préserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, composé de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et de Zones de Protection Spéciale (ZPS).

ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) : Inventaire scientifique identifiant des secteurs à fort intérêt écologique. On distingue :

- Les ZNIEFF de type I : secteurs de superficie limitée à forte valeur écologique ;
- Les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels cohérents.

Artificialisation : Transformation d'un milieu naturel ou agricole en un espace aménagé ou imperméabilisé, entraînant une perte de fonctionnalités écologiques.

Hydromorphie : Caractéristique d'un sol saturé en eau de manière temporaire ou permanente, influençant sa structure et sa composition.

Ripisylve : Formation végétale bordant un cours d'eau, jouant un rôle écologique majeur (stabilisation des berges, corridor biologique, filtration des polluants).

Corridor fonctionnel : Corridor réellement utilisé par les espèces, indépendamment de son identification cartographique, basé sur l'analyse des habitats et du contexte écologique local.

ANNEXE 2 - SOURCES ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE ET CARTOGRAPHIQUE

L'analyse bibliographique a été conduite préalablement à la visite de terrain. Elle a permis de dresser un état des lieux des enjeux environnementaux potentiels à partir des sources de données publiques disponibles.

Sources cartographiques et SIG

INPN - Inventaire National du Patrimoine Naturel	inpn.mnhn.fr - zonages, espèces, habitats (indisponible actuellement)
Géoportail IGN / BD Ortho	Orthophotographies, cartes topographiques
Corine Land Cover (CLC 2018)	Occupation du sol à l'échelle européenne – cartes.gouv.fr
SIG Zones Humides	Reseau hydrographique national - sig.reseau-zones-humides.org
DREAL AURA - DATARA	carto.open-datara.fr
Géoportail de l'Urbanisme (GPU)	PLU/PLUi, zonage règlementaire - geoportail-urbanisme.gouv.fr

Bases de données faune / flore

INPN / SINP régional	https://inpn.mnhn.fr/
LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) / Biodiv' Aura	Atlas oiseaux nicheurs, données locales
Conservatoire Botanique National (CBN)	Flore protégée et patrimoniale régionale
Fédération Nationale des Chasseurs Auvergne-Rhône-Alpes	https://www.chasseauvergnerhonealpes.com/